**[RESOLUTION N° 1 - POUR UNE CHARTE DE LA VIE SYNDICALE](http://www.cgtr-educaction.com/2emecongres/RESOLUTION-N-1-POUR-UNE-CHARTE-DE-LA-VIE-SYNDICALE_a16.html)**

Notre organisation syndicale a des valeurs fortes : humanisme, laïcité, égalité hommes-femmes, progrès social… C’est l’humain qui est au centre de notre projet.

Même si nous sommes des acteurs publics, nous nous situons dans le domaine économique et social et non dans la vie politique.

Nos actions vont vers un bien-être sur le plan professionnel, voire personnel. Que nos agents puissent mener à bien leurs missions, qu’ils aient envie d’aller travailler le matin sans avoir « la boule au ventre », tel est notre credo !

**1/ Franchir un nouveau seuil dans la syndicalisation**

A des degrés divers, notre syndicat est aujourd’hui représenté dans tous les personnels relevant du ministère de l’Education Nationale : personnels administratifs, personnels d’enseignement et d’éducation (PLP, PE, certifiés, agrégés, AED, AESH, CPE...)

Conforter et renforcer notre audience est une nécessité mais construire l’organisation par l’apport des forces nouvelles, c’est mieux !!!

A cet égard, il nous reste beaucoup à faire. Il faut que chacun des militants, chacun des adhérents sur son lieu de travail et autour de lui « *ose* » davantage proposer l’adhésion à ses collègues et à ses connaissances. Cette dynamique mérite d’être soutenue et amplifiée. Il nous faut aller bien plus loin et doubler le nombre de nos adhérents d’ici le prochain congrès, c’est non seulement souhaitable mais c’est surtout syndicalement possible. Cette campagne de syndicalisation peut être articulée autour d’une idée simple et lisible : « Renforcer notre organisation, c’est renforcer votre force pour l’avenir !!! »

**2/ Des syndiqués au cœur de la construction du syndicat**

Le syndiqué est au cœur de toutes nos actions. Nous nous devons de l’accompagner et nous lui devons des comptes.

2.1/ Des syndiqués informés

Associer nos adhérents, c’est d’abord les informer, savoir échanger et communiquer ! D’où la nécessité d’utiliser de façon équilibrée tous les vecteurs de communication : « *Support écrit* » « *support oral* » « *support des N.T.I.C.* (nouvelles Technologies-Internet) ».

Nous pouvons par exemple multiplier les heures syndicales d’information mensuelle avec une participation active souhaitable des adhérents en amont ou tenir en fonction de nos droits syndicaux, une assemblée générale annuelle des syndiqués et réunions d’adhérents avec leur section sur le lieu de travail.

Nous allons également recourir à notre site web en le rendant toujours plus attractif et notre action plus visible ou recourir aux listes de diffusion.

2.1/ Des syndiqués formés

Pour que l’adhèrent soit le moteur d’une politique syndicale de proximité et un référent incontournable dans les services et les établissements, il faut, non seulement, qu’il puisse être à même de répondre aux interrogations et demandes de ses collègues mais qu’il soit aussi capable de débattre et d’expliquer les orientations, propositions, et objectifs de notre syndicat.

Le syndiqué a besoin, face à un monde en constante évolution et des rapports de société qui se complexifient, de grilles de lecture lui permettant de se forger sa propre réflexion et de nourrir l’esprit critique.

Il est également important qu’il puisse devenir « propriétaire » de son organisation en s’appropriant l’histoire, le fonctionnement, l’organisation des structures ainsi que les objectifs poursuivis par la CGTR EDUC'ACTION.

Pour ce faire, nous devons relancer notre pôle formation et proposons comme axes prioritaires pour les années à venir :

• Une formation syndicale d’accueil à tout nouvel adhérent (présentation du syndicat. des structures.)

• A tout adhèrent qui souhaite prendre des responsabilités nouvelles, des modules de formation de plusieurs niveaux. (ex : une formation à tout nouvel élu dans les Conseil d’administration ou Conseil d’école des EPLE)

Le congrès place le pilotage de la formation sous le contrôle du Bureau académique. A charge pour ce dernier d’élaborer un calendrier de formation en adéquation avec les besoins exprimés par les syndiqués.